



## Litige dans le cadre d'un abonnement à un club fitness

-----  
Par Visiteur

Bonjour,voila je me suis inscrit en remplissant le formulaire d'adhesion,en y apposant ma signature et en donnant mon rib...a un club de remise en forme nomme GYMSPA

le jeudi 28/01/2010...aussitot le soir venu apres reflexion je suis revenu sur ma descision pr m'inscrire et les ai appeler le vendredi29/01/2010 en leurs expliquant les raisons de ma retraction...(abonnement trop cher,trop loin de mon domicile ect...) ce a quoi ils m'ont repondu que c'etait trop tard et qu'il etait impossible de revenir sur mon engagement et que le premier debit sur mon compte bancaire allais se faire comme prevu !!! je me tourne vers vs a fin de savoir quels sont les possibilitees qui s'offrent juridiquement a moi afin d'exercer mon droit de retrait sachant que je les ai prevenu 24h00 apres et qu'il ne s'ait pas encore ecoule une semaine.j'ai bien entendu pense a envoyer une lettre recommande afin de leurs stipuler mon droit de retraction....qu'en pensez vs ,j'attends vos eclaireciment en vue de regler ce litige a l'amiable.

ps:le cout de l'abonnement a l'annee est de 490 euros.

merci par avance de votre reponse

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

je me tourne vers vs a fin de savoir quels sont les possibilitees qui s'offrent juridiquement a moi afin d'exercer mon droit de retrait sachant que je les ai prevenu 24h00 apres et qu'il ne s'ait pas encore ecoule une semaine.j'ai bien entendu pense a envoyer une lettre recommande afin de leurs stipuler mon droit de retraction....qu'en pensez vs ,j'attends vos eclaireciment en vue de regler ce litige a l'amiable.

Je suis désolé mais vous n'avez aucun moyen de rompre unilatéralement le contrat.

En effet, le droit de rétractation n'existe que dans certains hypothèses bien précises (vente immobilière et vente à distance notamment) qui ne correspondent pas à votre situation.

Le contrat signé vous engagé pour la durée prévue au contrat conformément à l'article du Code civil.

Le seul moyen d'obtenir une résiliation serait d'obtenir l'accord de GYMSPA.

Très cordialement.